



## Paiement maison de retraite +arriérés

Par **fafa32**, le **14/04/2010** à **17:52**

Bonjour,

Recemment mon mari et son frère ont vendu la maison de leurs parents décédés depuis 10 ans. Une donation partage ayant été faite il y a 30 ans leur gd mère a l'usufruit de la maison dont droit à une partie de l'argent de la vente. Leur tante, jalouse de l'argent leur demande de rembourser 6 ans de paiement de maison de retraite pour la gd mère puis dleur demande de payer tous les mois pour la maison de retraite. Je sais que c'est la loi mais sachant que leur tante a de bons revenus et plus d'enfants à élever, alors que nous oui, je trouve ça lamentable. Ma question est de savoir si on est obligé de payer les arriérés de maison de retraite et si on peut demander à leurs cousins( enfants de leur tante) de participer tous les mois. Peut on aussi aller réclamer aux impots sachant que pendant 6 ans la tante a bénéficié de réductions d'impots. Merci.